



répondu le 22 7^{bre} 1849.

GOUVERNEMENT

DE LA

PROVINCE

DE

NAMUR.

Namur, le 18^y 7^{bre} 1849.

D 96. 394 819.

ANNEXES.

Monsieur le Bourgmestre,

Les sieurs Auguste et Charles Lammens, fabricants à Andenne, viennent de m'adresser une demande à l'effet de pouvoir envoyer de leurs produits à l'exposition qui aura lieu à Namur, le 30 Septembre présent mois.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire du registre destiné à l'inscription de ces produits, en vous priant de vouloir bien le remplir et de me le transmettre ensuite.

Vous voudrez bien faire connaître aux dits sieurs Lammens que les objets qu'ils se proposent d'exposer devront être envoyés franco à la commission directrice de l'exposition, à Namur, pour le 25 de ce mois et plus tôt, s'il est possible.

Le Gouverneur de la province,

J. Simon

A Monsieur le Bourgmestre
de la ville

d'Andenne